

PROCÉDURE ET INFORMATION SIMPLIFIÉES

POUR JOINDRE EN TANT QUE CLUB

LA FÉDÉRATION CANADIENNE VOLKSSPORT

Qu'est-ce que la Fédération canadienne Volkssport (FCV)?

La FCV est un organisme canadien à but non-lucratif incorporé depuis 1987 avec des activités organisées dans toutes les provinces et territoires.

Quel est notre but?

Notre objectif est de promouvoir une activité saine en plein air pour tous à travers un programme de marche non-compétitif et autres activités de loisirs pour le plaisir, la bonne forme physique et l'amitié.

Quels sont nos contacts avec l'extérieur?

Volkssport Canada, un Bulletin de nouvelles publié trimestriellement, une Brochure publicitaire FCV réimprimée en 2010 et à travers notre site à www.walks.ca.

Adhésion

Nous avons cinq catégories de membres: (1) clubs membres réguliers, (2) membres affiliés, (3) membres individuels, (4) membres associés, et (5) membres honoraires.

Activités

Notre activité principale est la marche (marches de ville, dans les boisés, à la campagne, en forêt, à la montagne, marches de longues distances, voyages de marche). D'autres activités incluent le vélo, la natation, le ski de fond, le patin de roues alignées et sur glace ainsi que la raquette. Toutes ces activités sont faites à votre propre rythme. Nos événements sont, soit des marches continues (MCs) ou saisonnières ou encore une marche-événement (habituellement un événement d'un jour).

Assurance

La FCV possède une police d'assurance responsabilité de 2,000,000 \$ laquelle couvre tous et chacun des événements sanctionnés.

Que faire pour joindre la FCV?

1. Procurez-vous autant de renseignements que possible, soit auprès d'un club local FCV ou d'un directeur régional (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies & Territoires du nord, Alberta et Colombie-Britannique). Visiter le site web FCV à www.walks.ca pour de l'information sur les personnes-contacts.
2. Complétez le formulaire ci-joint de demande d'adhésion comme membre régulier.
3. Coût d'adhésion et frais:

Catégories d'adhésion	Frais d'admission	Coût initial/annuel	Coût - membre individuel
Club - régulier	100 \$	50 \$	5 \$ par membre
Affilié	S/O	50 \$	S/O
Individuel	S/O	25 \$	S/O
Associé	S/O	50 \$	S/O
Honoraire	S/O	S/O	S/O

4. Complétez le formulaire ci-joint de demande pour l'approbation de premiers événements sanctionnés.
5. Frais de sanction et d'assurance par événement :

Type d'événements	Marche continue (MC)	Saisonniers (6 mois +)	Saisonniers Moyenne (jusqu'à 6 mois)	Saisonniers Courte (jusqu'à 4 mois)	Événement Unique
Frais-Sanction	100 \$	100 \$	75 \$	50 \$	30 \$
Prime d'assurance	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$

Note: Un nouveau club ou un club inactif réactivé a droit à deux (2) MCs et à dix (10) événements uniques programmés par année gratuits pour les deux premières années d'opération mais devra payer l'assurance pour chaque événement sanctionné.

6. Vous trouverez ci-joint, copie du Calendrier annuel Volkssport des principales dates d'échéance FCV et du Système de cote des sentiers FCV.
7. De plus amples renseignements sont disponibles dans un document FCV intitulé " Guide Pratique sur Comment Démarrer un Club Volkssport". **(Avril 2011)**

Principales dates d'échéance du calendrier annuel Volkssport-FCV

1 ^{er} janvier	Date habituelle du départ des marches continues
31 janvier	Date d'échéance pour le retour des formulaires de Rapport Statistique pour les marches continues ainsi que les marches saisonnières et, saisonnières de courte durée, non encore complétées, et ce, pour l'année précédente
8 mars ou auparavant	Date limite chez l'éditeur pour publication dans Volkssport Canada
Au cours du mois de mai	Congrès / Assemblée générale annuelle de la FCV
8 juin ou auparavant	Date limite chez l'éditeur pour publication dans Volkssport Canada
30 juin/1 ^{er} juillet	Coupe du signe + des estampilles des marches continues ainsi que celui des marches saisonnières et saisonnières de courte et moyenne durée si leur période d'opération va au-delà du 1 ^{er} juillet
15 août ou auparavant	La liste des événements (de tout genre) programmés pour l'année à venir doit être envoyée au bureau FCV pour leur incorporation dans le livre mondial IVV pour l'année à venir
1 ^{er} septembre ou à la date spécifiée par chaque association provinciale	Les clubs envoient à l'association provinciale ou au bureau FCV le nombre de leurs membres à cette date
8 septembre ou auparavant	Date limite chez l'éditeur pour publication dans Volkssport Canada
15 septembre ou auparavant	La liste des événements (de tout genre) programmés pour l'année à venir doit être envoyée au coordinateur des sanctions de l'association provinciale ou au directeur régional pour révision et approbation relativement à leur incorporation sur le site web FCV pour l'année à venir
15 octobre ou auparavant	La liste des événements (de tout genre) programmés pour l'année à venir doit être envoyée au bureau FCV pour leur incorporation sur le site web FCV pour l'année à venir
1 ^{er} novembre ou auparavant	Une facture sera envoyée par le bureau FCV aux clubs pour leur renouvellement d'adhésion annuel Les clubs envoient au bureau FCV ou au coordinateur des sanctions de l'association provinciale les formulaires de demande et paiement pour tous les événements spéciaux programmés ainsi que les marches continues et saisonnières ou saisonnières de courte et moyenne durée, débutant en janvier, février ou mars de l'année à venir ou au-delà, selon le cas échéant
1 ^{er} décembre ou auparavant	Date limite chez l'éditeur pour publication dans Volkssport Canada Date limite pour le paiement des frais annuels d'adhésion du club et pour fournir au siège social de la FCV les renseignements sur les membres de l'exécutif du club Le bureau FCV ou le coordinateur provincial des sanctions envoie les estampilles + pour les marches continues, saisonnières et saisonnières de courte et moyenne durée ainsi que les sanctions et estampilles pour tout autre événement déjà payé avec les formulaires appropriés de Rapport Statistique d'événement
31 décembre	Date habituelle de la fin des marches continues

(Avril 2011)